



## **CONTRAT DE LOCATION DE VAISSELLE**

Entre les soussignés :

Madame le Maire de la Commune de DHUISY

d'une part, et

Monsieur, Madame .....

domicilié(e) .....

Téléphone portable :.....

Adresse Mail :.....

d'autre part, désigné comme « le preneur ».

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation de la vaisselle accordé aux conditions suivantes :

### ARTICLE 1 – OBJET.

La commune de Dhuisy s'engage à mettre à la disposition du preneur le matériel mentionné sur l'annexe B jointe.

#### FORMULE POUR 10 PERSONNES :

20 assiettes plates  
20 assiettes à dessert  
20 verres au choix à pied ou timbale  
10 fourchettes  
10 couteaux  
20 cuillères à café  
1 cuillère à soupe  
10 tasses à café  
1 assiette ovale  
3 assiettes creuses  
2 plateaux  
1 corbeille  
1 carafe

### ARTICLE 2 – DUREE.

Le présent contrat est prévu pour une durée d'utilisation qui s'étend  
du.....au.....

- Le week-end : du vendredi soir au dimanche soir.

Mairie  
Place de la Mairie - 77440 DHUISY  
Téléphone : 01.64.35.66.76. / Courriel : mairie.dhuisy@gmail.com



- La semaine : 24 heures
- Un rendez-vous sera proposé pour le dépôt et la restitution de la vaisselle. Il aura lieu en même temps que la remise des clés et l'état des lieux de la salle polyvalente.

#### ARTICLE 3 – REGLEMENT.

Le matériel loué est payable à la réservation de la vaisselle.

**Nombre de participants** .....

Le présent contrat est conclu moyennant un forfait, réglé par chèque à l'ordre de « Régie 21612 ».  
Le forfait proposé est de 5€ par groupe de 10 personnes.

#### ARTICLE 4 – PROPRIETE.

La vaisselle louée reste la propriété de la commune de DHUISY. Elle ne peut être ni sous-louée, ni cédée, ni revendue.

Le preneur est considéré comme gardien responsable du matériel dès la livraison et jusqu'à sa restitution.

#### ARTICLE 5 – RESTITUTION.

Le preneur veille à l'intégrité du bien et s'engage à le restituer en parfait état.  
La vaisselle doit être rendue lavée.

Fait à....., le.....

Signatures :

Le preneur, responsable de la location

Le Maire ou son représentant,

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)